



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle Politiques Publiques
Mission Développement économique & Innovation

**Arrêté préfectoral relatif à la composition
de la chambre de commerce et d'industrie locale Littoral Hauts-de-France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L.713-13, R.711-47 et R. 713-66 ;

Vu le décret n° 2016-473 du 14 avril 2016 portant création des chambres de commerce et d'industrie locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts de France ;

Vu la délibération n°2021-24 de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts de France, prise en assemblée générale le 25 mars 2021, de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie locale Littoral Hauts-de-France, prise en assemblée générale le 22 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles ;

Vu l'étude de pondération transmise le 30 mars 2021 par la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts de France ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie locale Littoral Hauts-de-France à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à 60 (soixante).

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Article 2 – La répartition des sièges de la chambre de commerce et d'industrie locale Littoral Hauts-de-France à pourvoir entre les catégories et les sous-catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	Sous-catégories	Nombre de sièges	TOTAL
Commerce	De 0 à 4 salariés	8	16
	5 salariés et plus	8	
Industrie	De 0 à 29 salariés	11	25
	30 salariés et plus	14	
Services	De 0 à 9 salariés	10	19
	10 salariés et plus	9	
TOTAL			60

Article 3 – La composition de la chambre de commerce et d'industrie locale Littoral Hauts-de-France prévue par le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et qui sera adressé aux préfets des départements du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime et de la Somme et au président de la chambre de commerce et d'industrie locale Littoral Hauts-de-France, ainsi qu'à la Direction générale des entreprises et à CCI France.

Lille, le 20 AVR. 2021

Michel LALANDE